
Production locale de Combinaisons Therapeutiques à base d'Artemisinine (CTA – antipaludiques) en Côte d'Ivoire : histoire de stratégies commerciales de firmes internationales, d'états, et d'entrepreneurs nationaux sur les trente dernières années.

Claudie Haxaire*¹

¹CERMES3 (Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé, Santé Mentale et Société, Université Paris Descartes, EHESS, CNRS UMR 8211, INSERM U 988) – Inserm : UMR988, CNRS : UMR8211 – France

Résumé

En Côte d'Ivoire, les Combinaisons Thérapeutiques à base d'Artemisinine (CTA) sont la règle dans le traitement du paludisme simple depuis 2005. L'Artesunate-Amodiaquine (A-A) est recommandée en première intention, conjointement à l'Artemeter-Lumefantrine (A-L) depuis 2012. Jusqu'à présent, sur les 10 laboratoires enregistrés à la Direction de la Pharmacie et du Médicament (DPM), 3 produisent des CTA, et un en reconditionnait de 2010 à 2014. Ils fournissent le marché privé. Le marché public leur étant fermé puisque approvisionné par le Fond Mondial qui exige la préqualification OMS, ce qu'aucun n'a obtenu à ce jour. Néanmoins parmi les deux laboratoires produisant des formes sèches d'A-L, l'un d'eux (LICPHARMA) détient la majorité des parts de marché au plan national (privé donc) tandis que le second (CIPHARM) 2e part de marché national, développe une production plus importante que ce dernier, ayant des débouchés dans la sous région. Un troisième (OLEA) produisant des poudres pour suspension d'A-A vient de mettre au point une forme sèche d'A-L, et le quatrième (LPCI) reconditionnait des microsphères d'A-A, ce qu'il vient d'abandonner. Les firmes locales on le voit s'orientent vers la production d'A-L. Dans le même temps, Sanofi implanté dans la capitale économique du pays, promeut l'Asaq (A-A) (fabriqué au Sénégal, hors brevet et vendu à prix coutant). Par ailleurs presque 200 formes de CTA sous marques ou génériques ont obtenu une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) et sont distribuées dans le privé, la loi obligeant les firmes importatrices à passer par une agence de promotion médicale implantée dans le pays. Cette abondance d'approvisionnement est présentée comme visant l'accessibilité aux médicaments et la lutte contre le paludisme, mais dans cet optique, certains acteurs ivoiriens et l'Etat défendent la production locale comme permettant l'indépendance et la sécurité en matière d'approvisionnement, alertés qu'ils ont été par les ruptures dues à la crise de 2011. Or les firmes productrices locales offrent chacune une configuration différente d'association à la fois financière et technologique héritage des politiques de grands et petits laboratoires étrangers propriétaires ou/puis partenaires, des accords de coopération entre états, des aléas de création d'entreprise du médicament par des nationaux pharmaciens. Seule ces dernières, à capitaux ivoiriens, seraient indépendantes financièrement, l'une étant abondée par à un fond d'investissement sous régional. Issue

*Intervenant

d'une enquête par entretien auprès d'acteurs de la production et de la régulation (35), de visite de firmes (3), des documentations publiées par ces firmes et des rapports officiels, cette communication tente d'analyser les figures de l'émergence de la production nationale de médicaments à travers l'exemple des CTA.